

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
1048

1991

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1995-10

Amendement 1

**Appareils auxiliaires pour lampes –
Condensateurs destinés à être utilisés dans les
circuits de lampes tubulaires à fluorescence et
autres lampes à décharge –**

Prescriptions générales et de sécurité

Amendment 1

**Auxiliaries for lamps –
Capacitors for use in tubular fluorescent and
other discharge lamp circuits –**

General and safety requirements

© CEI 1995 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

D

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 34C: Appareils auxiliaires pour lampes, du comité d'études 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
34C/308/FDIS	34C/336/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Titre

Remplacer le titre existant par le nouveau titre suivant:

Appareils auxiliaires pour lampes –

Condensateurs destinés à être utilisés dans les circuits de lampes tubulaires à fluorescence et autres lampes à décharge –

Prescriptions générales et de sécurité

Page 12

4 Généralités sur les essais

Supprimer, à la page 14, la note 1 et la remplacer par la nouvelle note 1 suivante:

1 Une «construction identique» inclut le même matériau diélectrique, la même épaisseur de diélectrique, le même type de boîtier (métal ou plastique), la même famille générique de matière de remplissage ou de liquide d'impregnation, le même type de dispositif de sécurité et le même type de métallisation (par exemple zinc ou aluminium).

Page 24

13.1 Essai sous tension élevée entre bornes

Supprimer le premier et le second alinéa de ce paragraphe et les remplacer par les deux nouveaux alinéas suivants:

Les condensateurs non autorégénérateurs doivent supporter, à température ambiante, une tension d'essai alternative de $2,15 U_n$ appliquée entre les bornes pendant une durée de 60 s.

Les condensateurs autorégénérateurs doivent supporter, à température ambiante, une tension d'essai alternative de $2 U_n$ appliquée entre les bornes pendant une durée de 60 s.

Au Japon et en Amérique du Nord, les condensateurs autorégénérateurs doivent supporter à température ambiante, une tension d'essai alternative de $1,75 U_n$ appliquée entre les bornes pendant une durée de 10 s.